

Bloc notes

Maintenir l'emploi industriel en ville ? L'exemple de Mulhouse

Depuis quinze ans, un changement de discours a eu lieu. Autant l'industrie était auparavant dévalorisée, aujourd'hui le nouveau discours vante, à juste titre, les mérites de l'industrie.

La crise sanitaire puis les tensions géopolitiques ont renforcé l'acuité de ce discours. Il faut «réarmer» l'industrie française et européenne, il convient de réindustrialiser l'économie française.

Olivier Lluansi, qui fut le premier chef de mission des Territoires d'industrie, a prévenu que la démarche serait longue, avec probablement son lot de déconvenues, mais que l'objectif de revenir à 12 ou 13% de PIB généré par l'industrie était possible.

France stratégie a décliné des scénarios pour atteindre cet objectif. L'une des conclusions les plus importantes à nos yeux et que cet objectif sera atteint tout d'abord par la croissance des établissements déjà présents. Pour paraphraser Lluansi, **il faut tout d'abord prendre soin des entreprises qui font déjà vivre nos territoires**, et surtout ne pas attendre l'arrivée (miraculeuse?) de projets extérieurs qui, s'ils existent bien, ne représentent que 30% de l'effort à produire pour remplir l'objectif fixé.

Pourquoi prendre en exemple la ville de Mulhouse?

La ville de Mulhouse a pour particularité d'avoir conservé de nombreux sites industriels dans son tissu urbain. Certes, les grands sites de l'industrie textile qui ont façonné la ville ont disparu du paysage, mais de belles entreprises industrielles comme Clemessy, Superba, MEA Mitsubishi, Lessage, Sauter régulation et bien d'autres sont toujours présentes et n'ont pas rejoint les multiples zones d'activités économiques qui jalonnent les franges de l'agglomération.

Elle est donc d'une certaine manière exemplaire et nous voudrions ici souligner les avantages de maintenir ce tissu industriel dans le tissu urbain.

L'intérêt social du maintien du tissu industriel

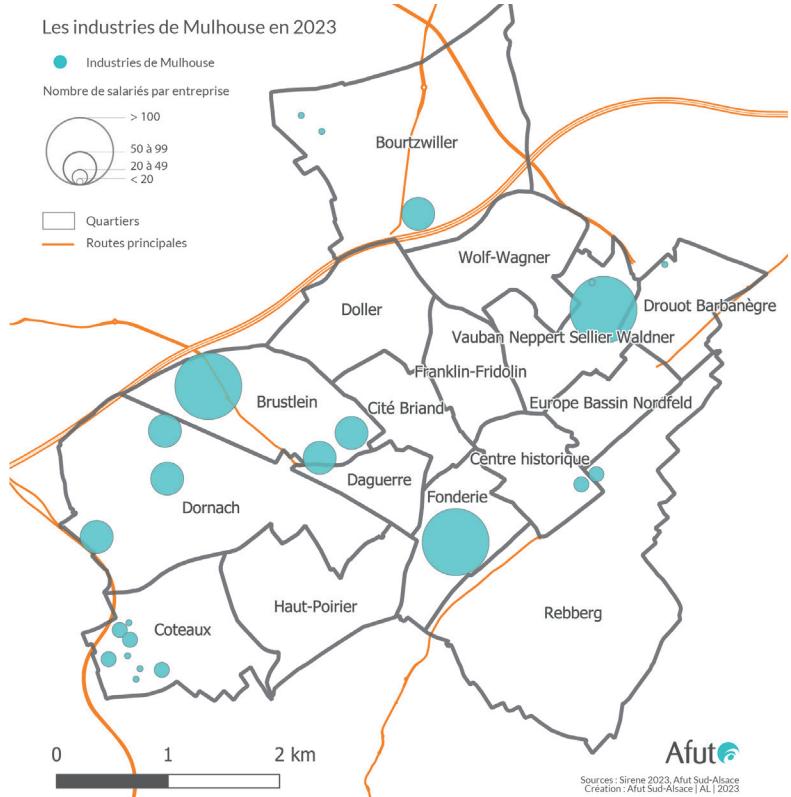
Les 110 établissements industriels recensés par l'URSSAF à Mulhouse à la fin du 1^{er} trimestre 2025 représentent un volume d'emploi non négligeable : 2 180 salariés. Soit 6,1% de l'emploi du champ marchand de la ville ; 9,1% si l'on y intègre la moitié des effectifs de l'intérim (soit 1 080 personnes) dont on sait¹ qu'ils travaillent pour une grande part dans l'industrie.

Situés dans le tissu urbain, ces sites industriels ont un **énorme avantage : ils sont facilement accessibles en modes doux ou en transports collectifs.**

C'est très important dans une ville dont une partie non négligeable de la population ne dispose pas de véhicule personnel, qui ne peut donc pas accéder aux emplois situés dans les zones d'activités mal desservies par les transports en commun.

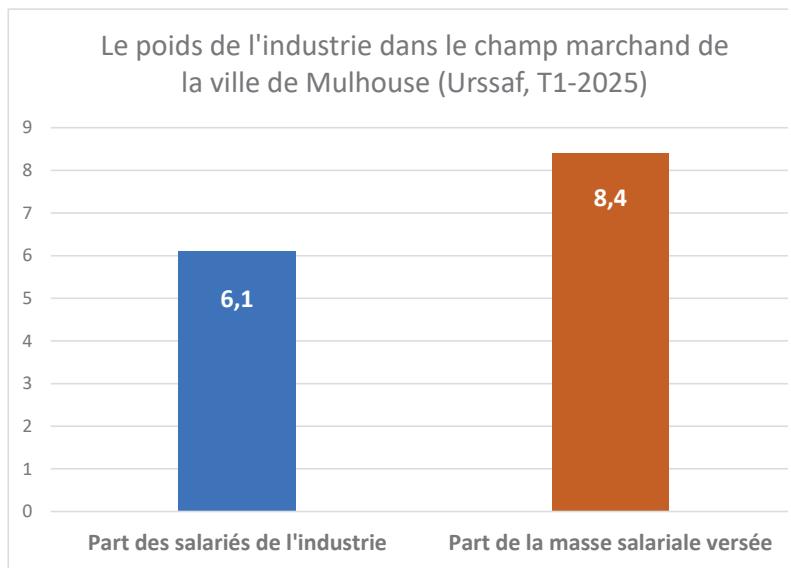
A cet intérêt social s'ajoute donc un avantage **environnemental** : accessibles en modes doux et transport en commun, ils évitent des émissions de gaz à effet de serre et émettent moins de polluants atmosphériques.

1) Afut, L'intérim dans m2A en 2019 : quand quels secteurs? Dans quels intérêts? Pour quels métiers, octobre 2019.



L'intérêt économique du maintien du tissu industriel

Les établissements industriels (hors intérim) mulhousiens ont versé en 2024 une masse salariale brute de 93.3M€, soit 8,4% de la masse salariale brute de l'ensemble des entreprises marchandes de la ville.



On voit tout de suite l'intérêt : 6,1% des emplois, 8,4% de la masse salariale : les emplois industriels sont nettement mieux rémunérés que les autres.

Très souvent accessibles avec des niveaux de qualification moyens, ils offrent cependant des salaires relativement élevés. S'agissant en grande partie de postes d'ouvriers, ils concernent des publics qui ont une propension à consommer élevée.

Ces emplois ont donc un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie locale puisqu'ils autorisent une consommation plus importante.

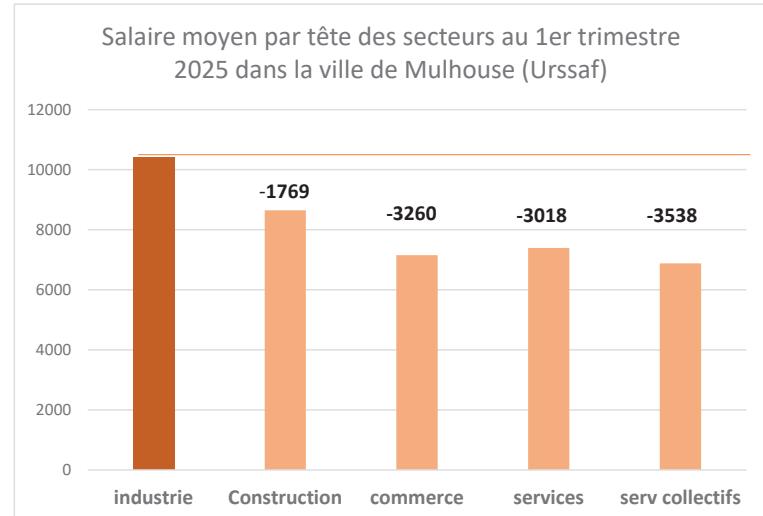
Se priver ou voir disparaître ces emplois revient donc à amoindrir la dynamique économique locale.

Pour en prendre la mesure, il suffit de savoir (en prenant pour base la masse salariale du 1^{er} trimestre 2025), qu'un emploi industriel supprimé revient à une perte de 41 662€ qui ne circulent plus dans l'économie locale sur l'année.

Sans oublier...

Sans oublier que ces établissements industriels contribuent aux ressources fiscales de la ville, sous forme d'impôts fonciers.

Au-delà de la ville, ils contribuent également aux ressources fiscales de l'agglomération (CFE, CVAE...) dont une partie revient aux communes sous forme notamment d'investissement.



Avec une masse salariale brute trimestrielle de 10 416 euros par tête, l'industrie est loin devant les autres secteurs d'activité en termes de répartition des revenus. Un salarié des services collectifs gagne à peu près 1180 euros brut de moins par mois que dans l'industrie

Ne pas chercher à retenir les établissements industriels présents dans la ville, ne pas mobiliser de nouveaux fonciers dans le tissu urbain pour accueillir de nouveaux sites industriels revient donc :

- à priver les habitants d'emplois accessibles, stables, mieux rémunérés que les autres ;
- à amoindrir les dynamiques commerciales et servicielles et
- à priver la collectivité de ressources fiscales toujours bienvenues.



PUBLICATIONS EN LIEN

Le retour de l'industrie en ville, mission impossible?
Matinale de l'Afut

Consultable sur :

<https://afut-sudalsace.org/document/show/Le-retour-de-l-industrie-en-ville-Matinale-du-30-novembre-2023-1>

Entre développement de l'habitat et le développement économique, il n'y a pas à choisir, juillet 2023

Consultable sur:

<https://afut-sudalsace.org/document/show/Entre-developpement-de-l-habitat-et-developpement-economique-il-n-y-a-pas-a-choisir-1>

Afut
agence de fabrique
urbaine et territoriale
SUD-ALSACE

CONTACT

Afut Sud-Alsace
33 avenue de Colmar
68200 MULHOUSE
www.afut-sudalsace.org

Direction de la publication

Viviane BEGOC, directrice de l'Agence

Rédaction

Didier Taverne

Didier.taverne@afut-sudalsace.org

Cartographie

Anne Lichtle

Octobre 2025

Toute reproduction autorisée avec mention précise
de la source et référence exacte.